

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
**CONSEIL MUNICIPAL DE CUTRY**  
**Séance du 16 octobre 2023 à 20 heures**

L'an deux mille vingt-trois, le seize octobre, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CUTRY se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale en date du dix octobre deux mille vingt-trois, sous la présidence de Monsieur Jean HUARD, Maire.

**Ordre du jour :**

1. Renouvellement de bail - 2 rue Dominique George.
2. Convention relative à la mise en place d'une fourrière animale.
3. Versement de la prime pouvoir d'achat exceptionnelle pour l'année 2023.
4. Vente de garage.
5. Création d'un poste d'agent technique.
6. Questions diverses

Monsieur le Maire demande l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour à savoir :  
Demande de subvention Département 54 - Achat radar mobile et pédagogique

A l'unanimité ce point à l'ordre du jour est ajouté.

-----

Etaient présents : M. Jean HUARD, M. Jean-Claude PAGELOT, Mme Nathalie GENIER, M. Bernard HICK, Mmes Françoise KAYSER et Marie-Thérèse CEROTTI, M. Patrick VERDINI, Mme Brigitte HOUSSEMAND, M. Fabrice BOUDART, Mmes Sophie FLEUTOT et Claire PETIT, MM. Mickaël DI BARTOLOMEO, Pierre PARRACCIANI et Jean-Baptiste COLIN.

Etaient excusés :

Mme Sandrine HAUPTMANN a donné pouvoir à M. Jean HUARD

Secrétaire de séance : M. Jean-Baptiste COLIN

Nombre de conseillers :

15 en exercice

14 Présents

15 Votants

-----

**Délibération n° 26-2023**  
**Renouvellement de bail - 2 rue Dominique George**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 15 voix pour.

DECIDE de renouveler à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023, le bail pour la location du logement communal de type 3 sis 2 rue Dominique George.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail.

FIXE le loyer mensuel à 646,05 € (six cent quarante-six euros et cinq centimes) et précise qu'il sera révisé chaque année suivant les indices de révision des loyers.

-----

**Délibération n° 27-2023**  
**Convention relative à la mise en place d'une fourrière animale**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 15 voix pour.

DECIDE de conclure avec « La Fourrière de la 2<sup>ème</sup> chance » 14 rue du Marabout – 57270 à RICHEMONT une convention pour la mise en place d'une fourrière animale, pour une durée de 3 ans, pour un montant annuel de 0.90 € par habitants, soit  $1079 \times 0.90 = 971.10$  € (neuf cent soixante et onze euros et dix centimes).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

-----

**Délibération n° 28-2023**  
**Versement de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle au titre de l'année 2023**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 15 voix pour.

DECIDE de verser la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle au titre de l'année 2023 aux agents qui remplissent les conditions, sur le salaire du mois de novembre.

-----

**Délibération n° 29-2023**  
**Vente de garage**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 15 voix pour.

AUTORISE M. le Maire à entreprendre toutes les actions nécessaires afin aboutir à l'aliénation du garage sis Place Louis Dorion.

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents s'y afférant.

-----

**Délibération n° 30-2023**  
**Création d'un poste d'agent Technique**

Il est proposé la création d'un emploi permanent d'agent technique à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée 35/35<sup>ème</sup>, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour :

- Entretien et nettoyer les espaces publics,
- Effectuer des petits travaux dans les bâtiments communaux,
- Entretien des espaces verts (tonte, taille, plantation, arrosage)
- Assurer une polyvalence dans le domaine technique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 15 voix pour.

ADOpte ces propositions, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au recrutement et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

-----  
**Délibération n° 31-2023**

**Demande de subvention Département 54 - Amende de Police - Radar pédagogique**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 15 voix pour.

APPROUVE le projet d'achat d'un radar pédagogique, mobile et autonome pour un montant de 2197,50 € HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département 54 au titre des amendes de police.

-----  
**INFORMATIONS**

- a) Hausse du contrat prévoyance maintien de salaire pour l'année 2024
- b) Virements de crédits - Fongibilités des crédits
- c) Recensement de la population

Fait à Cutry, le 18 octobre 2023

Le Maire  
  
Jean HUARD

